



CHAMPIONNAT SCOLAIRE D'ECHECS DE SAVOIE

Mercredi 29 janvier 2025

Règlement :

➤ Article 1 :

Le Comité Départemental des Cercles du Jeu d'Échecs de Savoie et le Cercle de l'Agglomération chambérienne organisent le Championnat scolaire de Savoie.

Lieu : Ecole de La Forgerie Avenue de Corinthe 73160 COGNIN

• **Horaires et inscriptions:**

Pré-Inscriptions jusqu'au mardi 28 janvier 18h.

Licence B obligatoire (3 euros)

Pointage entre 13h15 et 13h45 – Début de la 1^{ère} Ronde 14h

Ronde 1	14h
Ronde 2	14h45
Ronde 3	15h30
Ronde 4	16H15
Ronde 5	17H

Résultats et classement individuel /établissement vers 18h00.

➤ Article 2 :

Sont admis les jeunes inscrits dans un établissement (école ou collège) de la Savoie.

Ce tournoi est qualificatif pour le championnat académique scolaire.

Il est prévu un tournoi par école et par collège.

➤ Article 3 :

Cadence :

12 mn + 3 s par coup et par joueur

➤ Article 4 :

Préinscriptions possibles auprès de Didier WANTIER Lofeur@hotmail.fr, des cercles ou des intervenants scolaires.

Seront appariés pour la 1^{ère} ronde tous les joueurs inscrits présents.

✉ ➤ Article 5 :

Les règles du jeu sont celles de la Fide (93^e Congrès de Chennai aout 2022) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Les appariements se feront au Système Suisse intégral (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 Fide Handbook) à l'aide du logiciel Papi 3.3.8.

Selon l'annexe A sur les Échecs Rapides, l'Article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation. Cependant, il sera autorisé 2 coups illégaux pour les écoles et 1 coup illégal pour les collègues.

Aucun téléphone ou appareil électronique ne sera accepté dans la salle de jeu.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Toute absence non justifiée auprès de l'arbitre sera signalée à la Direction des Tournois (FFE) qui appliquera la sanction requise.

En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.

Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit s'il le désire, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie.

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur. Tout contrevenant s'expose à des sanctions disciplinaires.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

➤ **Article 6 :**

Les appariements se font au système suisse intégral à partir du ELO rapide, avec l'aide du programme PAPI 3.3.8.

Le classement est établi :

- Au nombre de points.
- Et dans l'ordre, Buchholz tronqué, Buchholz, Cumulatif.

Il y aura un classement individuel et un classement par établissement (par comptage de points des 8 premiers joueurs de chaque établissement comportant au moins 2 filles ou 2 garçons).

➤ **Article 7 :**

Les établissements qualifiés s'engagent à prévenir l'organisateur du championnat académique en cas de forfait, ceci pour permettre l'éventuel repêchage des autres établissements.

L'arbitre : Romain BILLOTTI *Arbitre Fédéral d'Open2 (AFO2)*

Les organisateurs : Le CDJE 73 - Le CEAC